

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 079-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.309

Déposée le: 17.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hügli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Encourager la naturalisation pour renforcer la démocratie

Le Conseil-exécutif est chargé de diviser par deux les émoluments prélevés par le canton pour tous les types de procédure de naturalisation.

Développement :

Loin de concerner les seuls citoyens et citoyennes suisses, les résultats des scrutins populaires affectent l'ensemble des personnes qui vivent et travaillent en Suisse et dans le canton de Berne. Les décisions des parlementaires ont des conséquences pour ceux et celles qui les ont élus mais aussi pour ceux et celles qui n'ont pas le droit de vote.

Dans d'autres domaines qui intéressent l'ensemble de la société, des différences de traitement et de droit existent (ou sont réclamées) entre les citoyens et citoyennes suisses et les personnes de nationalité étrangère.

La naturalisation constitue un moyen de combler cet écart de traitement et de droit. Outre les nombreuses conditions posées à l'obtention de la citoyenneté suisse, l'émolument prélevé joue

un rôle. Or il ne devrait pas constituer un obstacle inutile à la naturalisation, d'où la nécessité de réduire la part de l'émolument qui relève de la compétence du canton.

Veillons à ce que notre démocratie intègre le plus grand nombre possible !